



Cabinet du Président de la République
Service Personnel
**LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR FELIX-ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO, PRÉ- SIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO SUR L'ETAT DE LA NATION

Kinshasa, Palais du Peuple, le 14 novembre 2023



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorable Président du Sénat ;
Honorable Députés nationaux et Sénateurs ;
Distingués invités ;
Mesdames et messieurs ;
Mes très chers compatriotes,**

Il y a de cela cinq ans, le Peuple congolais me faisait le privilège de présider à la destinée de notre chère République, à travers ses suffrages exprimés, à l'occasion de l'élection présidentielle du 30 décembre 2018.

C'est fort de cette qualité que je prononçais, le 13 décembre 2019, devant cette auguste Assemblée mon premier discours sur l'état de la Nation.

Aujourd'hui, c'est avec une émotion toute particulière que je m'accorde de nouveau de ce devoir constitutionnel et républicain, tout en gardant à l'esprit la juste mesure de ce moment historique pour la Nation congolaise.

Émotion, puisqu'il s'agit du dernier exercice de cette nature pour cette législature et pour mon premier quinquennat qui arrivent à terme.

En effet cette cérémonie solennelle nous donne l'occasion, d'une part, de passer en revue et de rendre compte des grands faits, défis et enjeux qui ont jalonné la marche de notre Nation ; et d'autre part, de présenter les réponses apportées par les pouvoirs publics en vue d'y faire face.

Mes très chers compatriotes,

Avant d'entrer dans le vif de cette allocution hybride, puisqu'à la fois retrospective et prospective, permettez-moi de saluer la mémoire de nos compatriotes, filles et fils de notre mère-patrie tombés, pour les uns, les armes à la main en s'évertuant à sauvegarder notre intégrité ; et pour les autres, fauchés par les affres de la guerre, la violence, les maladies et divers événements naturels. Ces Congolaises et Congolais disparus, étaient transcendés, tout autant que nous, par la même ferveur ainsi que par la même hargne pour la préservation des valeurs incarnées par notre Nation et consacrées dans notre hymne national.



Cabinet du Président de la République
Service Personnel
**LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

En mémoire de ces dignes filles et fils, je vous prie de bien vouloir vous lever et d'observer un moment de recueillement.

Je vous remercie.

Honorables Députés nationaux et Sénateurs,

Il me revient, tout d'abord, de vous exprimer toute ma gratitude et la reconnaissance de toute la République pour l'assiduité avec laquelle vous vous êtes acquittés de vos missions principales à savoir, la production législative et le contrôle parlementaire.

S'agissant de votre prérogative de légiférer, cette dernière a permis de doter notre pays, de cadres normatifs essentiels à la marche de la Nation.

Dans un contexte dominé depuis près de deux années par l'agression barbare de notre pays perpétrée par le Rwanda et ses supplétifs terroristes du M23, je salue votre engagement patriotique remarquable matérialisé par les autorisations successives et responsables de prorogation de l'état de siège. Ces autorisations ont permis au Gouvernement de poursuivre et d'intensifier les actions en vue de la pacification des Provinces de l'Ituri et du Nord Kivu.

Aussi, je remercie les deux bureaux de nos chambres législatives pour leur action managériale.

S'agissant du contrôle parlementaire exercé sur le Gouvernement, les Entreprises publiques, les entreprises du Portefeuille de l'Etat, les Services et Établissements Publics, vous avez, en jouant votre partition, contribué à consolider, l'élan de la bonne gestion de la chose publique. Les nombreuses recommandations que vous avez adressées au Gouvernement, et la disponibilité de ce dernier à y répondre promptement ou autant que possible, constituent l'une des manifestations tangibles de cette collaboration interinstitutionnelle.

A travers l'exercice de vos missions précitées je mesure l'étendue de votre engagement pour ce pays. C'est ce « **Congo de tous, Congo pour tous** », dont nous partageons la passion et l'ambition, qui nous réunit vous et moi, mandataires du peuple.



Cabinet du Président de la République
Service Personnel
**LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Je ne saurais toutefois clore ce propos vous concernant, sans mentionner spécifiquement la détermination dont vous avez fait montre à m'accompagner dans mon engagement solennel ; celui de consolider notre jeune et fragile démocratie, par l'organisation des scrutins électoraux dans le strict respect des échéances constitutionnelles. Pour ce faire, vous avez, au cours de cette législature, doté notre pays de toutes les lois essentielles à l'organisation des élections tant attendues par notre Peuple notamment, la Loi organique portant organisation et fonctionnement de la Commission Électorale Nationale Indépendante, la réforme de la Loi électorale ainsi que la Loi sur la répartition des sièges.

Pour cet engagement soutenu, vous pouvez vous estimer heureux et fier d'avoir été au service de la Nation.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorable Président du Sénat ;
Honorables Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**

Comme je l'ai précisé en liminaire de mon propos, la situation sécuritaire de notre pays est caractérisée par l'occupation d'une partie des territoires de RUTSHURU, de NYIRAGONGO et de MASISI.

Cette agression a déjà coûté la vie à bon nombre de nos compatriotes, lâchement massacrés à Kishishe, Kizimba, Bambu, Bukombo, Tongo, Kalake, et mis en errance plus de 2 400 000 déplacés internes dont 1 600 000, autour de la ville de Goma. En outre, ces actes criminels perpétrés par la coalition RDF-M23 ont occasionné la destruction de nombreuses infrastructures sanitaires, scolaires, religieuses dans la zone occupée ainsi que la dévastation du Parc National des Virunga, patrimoine mondial de l'Humanité.

À cette guerre injustement imposée au peuple congolais s'ajoute l'activisme des forces négatives ainsi que d'autres groupes terroristes locaux et étrangers. On peut notamment relever l'activisme accru des terroristes ADF qui, au moyen du djihad, poursuivent l'ambition saugrenue d'implanter un califat islamique dans le Territoire de Beni et dans le sud



de la Province de l'Ituri. Il y a également lieu de citer le groupe armé « RED TABARA » et certains groupes armés locaux, particulièrement dans les Provinces de l'Ituri, du Sud-Kivu, du Maniema et du Tanganyika, qui n'ont fait qu'exacerber l'insécurité et compromettre la cohabitation pacifique de nos populations.

Face à ce tableau sombre et préoccupant, je voudrais rassurer les compatriotes vivant dans ces Provinces de la prise, par le Gouvernement, de mesures idoines et appropriées pour répondre avec fermeté à ces fléaux.

Parmi ces mesures, il convient de signaler, l'adoption par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique de Défense, de l'Ordonnance-Loi n° 22/019 du 28 juillet 2022 portant Programmation Militaire 2022-2025 et la Loi n° 23/014 du 22 mai 2023 qui institue la Reserve Armée de la Défense. Cette grande réforme qui manquait à notre pays depuis des décennies, est destinée à structurer, mieux à systématiser et stabiliser la capacité de riposte et de dissuasion de nos Forces de défense, sur le moyen et le long terme. Elle poursuit également l'ambition d'accélérer l'augmentation des capacités dissuasives de notre appareil de défense.

Dans cet élan poursuivi par le Gouvernement, des efforts considérables ont été menés en vue d'améliorer les conditions socioéconomiques des militaires et de leurs dépendants. Il s'agit, entre autres, de :

- L'indexation du barème de rémunération des militaires sur un Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) constamment adapté au coût réel de la vie ;
- La finalisation du projet portant mise en place d'une assurance-maladie, d'une assurance-invalidité permanente ainsi que d'une assurance-obsèques.
- Le lancement du programme de construction des casernements militaires ;
- La poursuite des audits et contrôles des ressources humaines, financières et logistiques dans toutes les structures de Défense pour une gestion efficiente et efficace.

Par ailleurs, la transhumance armée des MBORORO dans le Haut et le Bas-Uélé, l'afflux des réfugiés résultant de différentes crises politiques mal gérées dans certains pays voisins, ainsi que la criminalité transnationale et le trafic illicite des minerais sont autant de facteurs d'insécurité à la base des malheurs de nos concitoyens.

Toujours dans le volet sécuritaire, la Province de Maï-Ndombe connaît depuis le mois d'août 2022, dans le territoire de Kwamouth, une insécurité née de divergences basées sur les redevances foncières et qui s'est progressivement mué en un conflit intercommunautaire ; conflit, qui a aujourd'hui tendance à s'étendre malheureusement, à d'autres entités de l'espace Grand Bandundu.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

La Province de la Tshopo a enregistré, elle aussi, des cas de tueries intercommunautaires dont les raisons sont, à première vue, similaires à celles rencontrées dans le Maï-Ndombe.

Comme pour le Maï-Ndombe et la Tshopo, il s'observe depuis cinq jours dans le Haut-Lomami, plus précisément dans le territoire de Malemba Nkulu, une escalade de violence déplorable et très inquiétante pouvant potentiellement déboucher sur l'éclosion d'un conflit du même type que celui précédemment cité. J'en appelle aux pouvoirs publics de mettre tout en œuvre pour favoriser avec l'urgence la plus absolue, un retour au calme.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorable Président du Sénat ;
Honorable Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**

Nonobstant les nombreuses initiatives, notamment diplomatiques, engagées et mises en œuvre afin de favoriser un retour de la paix dans les zones en proie à une instabilité ; le caractère tristement durable de cette situation, de même que la résilience des forces négatives et des groupes terroristes actifs dans la Province de l'Ituri et du Nord Kivu, m'obligeaient à recourir aux mesures exceptionnelles consacrées par la Constitution pour y faire face. C'est donc en activant les dispositions

pertinentes des articles 85, 144 et 145 de la Constitution que j'ai, par l'Ordonnance n° 21/015 du 3 mai 2021, proclamé l'état de siège dans les Provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

Ce régime d'exception a permis l'amélioration de la situation sécuritaire dans certaines zones des deux provinces concernées. Notamment, la réduction de la fraude minière et douanière transfrontalières qui alimente ces conflits, la réduction des tensions intercommunautaires ainsi que la stabilité de l'administration à travers le rétablissement de l'autorité de l'Etat.

De manière spécifique, il est important que le peuple congolais sache que l'état de siège a permis, non seulement de démasquer mais aussi de démanteler les réseaux criminels et mafieux constitués par les ennemis de la République dans le trafic illicite de nos ressources. Au rang des pourvoyeurs de ces réseaux, figure principalement certains Etats voisins, dont le commerce et l'industrie sont manifestement soutenus par les ressources issues du pillage de notre pays.



Une autre retombée de l'état de siège est la limitation du coulage des recettes et des fraudes institutionnalisées qui ont élu domicile depuis des décennies dans cette partie du territoire national à la faveur de l'insécurité qui y règne.

Ainsi, en tenant compte des résultats précités et au regard des conclusions de la Table Ronde au cours de laquelle une évaluation responsable a été faite, un dispositif transitoire d'assouplissement déjà décidé, est en cours d'exécution dans le souci de concilier les impératifs sécuritaires et le respect des libertés publiques de nos concitoyens.

C'est aussi dans ce contexte, qu'un cadre de partenariat avec certains pays de la sous-région et partageant les mêmes menaces que nous, a été mis en place en vue d'une mutualisation des efforts. Ce partenariat consacre une collaboration dans le domaine du renseignement ainsi que sur le plan des opérations. C'est le cas notamment des opérations conjointes menées par les FARDC et les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) contre les terroristes ADF ; et de celles associant les FARDC et les Forces armées du Burundi, dans l'annihilation des rebelles Red Tabara.

S'agissant du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRC-S), je félicite les groupes armés qui ont déjà signé les actes d'engagement en réponse à mon appel dans le cadre du Processus de Nairobi et leur demande de s'exécuter en se rendant dans les sites de cantonnement. J'invite les autres, qui continuent à tergiverser à leur emboiter le pas.

C'est de cette manière qu'ils pourront contribuer significativement à la pacification et au développement des Provinces en proie à l'insécurité.

À ce propos, j'ai instruit le Gouvernement de disponibiliser les fonds pour le démarrage des segments Désarmement et Démobilisation à la disposition de la Coordination Nationale du P-DDRC-S qui vient d'être redynamisée par la désignation de nouveaux animateurs.

Toujours dans le cadre des efforts de pacification, le Gouvernement offre sa collaboration à certaines forces internationales présentes sur notre territoire du fait de nos engagements internationaux. Pour certaines, il est question de discuter des mécanismes de leur retrait. C'est le cas de la MONUSCO et de la Force régionale de l'EAC ; tandis que pour d'autres, il s'agit des modalités de leur déploiement. C'est le cas de la Communauté de Développement de l'Afrique australe, la « SADC » en sigle, à travers la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo, la « SAMIDRC ».



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

S'agissant particulièrement de la MONUSCO, après plus de deux décennies de présence sur notre territoire, il est temps pour notre pays de prendre pleinement son destin en main et de devenir le principal acteur de sa propre sécurité et de sa propre stabilité. Ainsi, l'engagement de retrait échelonné, responsable et durable de la MONUSCO annoncé depuis 2018 et dont le plan de transition a été adopté en 2021, doit être mis en œuvre.

Parallèlement à l'option de retrait des forces internationales présentes, le Gouvernement a relancé un processus de raffermissement des relations bilatérales et multilatérales avec un certain nombre de pays et d'organisations dans la sous-région et bien au-delà, pour soutenir les efforts de restructuration de notre appareil de sécurité et de défense. Les partenariats tissés dans ce cadre couvrent notamment, les domaines de la diplomatie militaire, de la formation et des opérations sur lesquelles je me suis étalé précédemment.

Pour ce qui est de la diplomatie militaire, quasiment muette depuis la fin de la Deuxième République, j'ai décidé de procéder à sa réactivation à travers la création d'une trentaine de postes d'Attachés de Défense près les missions diplomatiques de notre pays, dont une vingtaine va connaître incessamment un début de déploiement.

En termes de formation, l'École de Guerre de Kinshasa rendue opérationnelle il y a trois ans, bénéficie aussi d'un partenariat de qualité et appartient désormais au réseau d'Écoles de Guerre Francophones. Sa montée en puissance contribue efficacement à la formation d'Officiers supérieurs capables d'assumer des fonctions de haut niveau.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorable Président du Sénat ;
Honorable Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**

Notre Constitution fait de notre pays, en son article premier, un Etat de droit.

Par l'évocation de cette disposition, je réitère mon attachement comme celui de nombreux concitoyens ici présents et encore vivants, à la protection ainsi qu'à la pleine matérialisation de cet idéal. À ce propos, je saisir cette occasion pour rendre un hommage appuyé à ceux de nos compatriotes qui ont sacrifié leurs vies comme martyrs révélés ou héros dans l'ombre au nom de cet idéal, je rappelle, l'Etat de droit.

En tant que première pierre du socle sur lequel sont posés les fondements de notre Nation, l'Etat de droit repose lui-même sur un autre pilier, tout aussi, premier placé dans la Devise de notre pays à savoir, la Justice. C'est dire que la meilleure garantie de l'Etat de droit est la construction d'un appareil judiciaire efficace. Un appareil, capable de concrétiser l'idéal de la soumission de tous, sans exception, au droit, suivant le principe de l'égalité de tous devant la loi. En effet, c'est la justice qui élève la Nation, dit-on.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Fort de ce postulat, dès le début de mon mandat, mon engagement d'améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire et de veiller à la bonne administration de la justice dans notre pays a été confronté à trois défis majeurs.

Le premier défi était celui des moyens humains insuffisants pour assurer une couverture judiciaire satisfaisante du territoire national au regard des effectifs disponibles. Le second défi, était celui lié à l'extrême insuffisance de moyens financiers disponibles au vu de la modicité du budget alloué à l'administration de la justice. Le troisième défi, était celui relatif aux moyens matériels quasi inexistant faute d'infrastructures appropriées pour permettre, d'une part, à nos Magistrats de dire le droit dans les bonnes conditions ; et d'autre part, aux condamnés de purger les peines leurs infligées dans un cadre pénitencier propice et respectueux des droits humains.

À ces trois défis majeurs précités, s'ajoute la crise morale qui n'a pas épargné ce corps voulu élitaire.

Face à ces défis des actions appropriées s'imposaient. Parmi ces actions, il y a lieu de compter en regard des défis susmentionnés :

- Le recrutement sur concours de cinq milles (5000) nouveaux magistrats civils et militaires dont le premier groupe, nommé et formé, sera déployé dans quelques jours ;
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des Magistrats ;
- Le renforcement de la discipline des magistrats par l'opérationnalisation des chambres provinciales et nationale de discipline ; et enfin,
- Les réformes structurelles pour lutter contre l'impunité.

L'objectif ultime poursuivi est l'amélioration de la qualité de l'administration de la justice comme service public ainsi que la restauration de la confiance entre le justicier et le justiciable. Car, il ne suffit pas que le droit soit dit, faut-il encore que nous parvenions tous au constat suivant lequel le droit, alors le bon, a été dit.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Avec le recrutement réalisé, auquel s'ajoute la réhabilitation des magistrats maladroitement révoqués ou démis de leurs fonctions dans l'inobservance de leurs droits ; le service public de la justice, dont l'offre était depuis plusieurs décennies en deçà de la moyenne universellement admise, celle voulant qu'il y ait 1 magistrat pour 33 000 personnes, s'est vue sensiblement améliorée.

Dans le même ordre d'idée, j'ai signé le 15 août dernier, une trentaine d'ordonnances d'organisation judiciaire afin d'insuffler une nouvelle énergie dans la gouvernance de la justice, suivant mon engagement de placer l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. Le Conseil Supérieur de la Magistrature est donc interpellé, dans son management, pour la gestion orthodoxe des ressources humaines en déployant équitablement les effectifs dans différents ressorts.

Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie et de travail des magistrats, il sied de souligner qu'en s'assurant de la mise en œuvre de l'annexe 2 de la Loi organique portant statut des Magistrats relative au barème de leurs rémunérations, des efforts significatifs sont déployés afin que le traitement actuel qui a connu une amélioration, passe du simple au double dès le prochain exercice budgétaire. Le Parlement devrait s'engager, à l'instar du Gouvernement, à doter le Pouvoir judiciaire des moyens de son action. J'en appelle aussi à une action concertée entre le gouvernement et le Conseil Supérieur de la magistrature afin de finaliser le projet de création de nouveaux tribunaux de Grande Instance destinés à rapprocher la justice des justiciables.

Par ailleurs, en ce qui concerne la discipline des Magistrats, il sied de constater que les actes ou comportements de certains opérateurs judiciaires ont été constamment décriés par la population. Assez souvent interpellé en ma qualité de garant du fonctionnement régulier des pouvoirs publics, j'en ai appelé à la rationalisation du fonctionnement de l'appareil judiciaire.

Cette rationalisation a commandé au Conseil Supérieur de la Magistrature de veiller, notamment, à ce que désormais, ne soient retenus et proposés lors des mises en place que seuls les meilleurs Magistrats ; ceux, engagés à transformer l'image écornée de la justice et, par ricochet, à relever le défi de la restauration de la confiance du peuple en la justice. Il va de soi que les brebis galeuses devraient subir des sanctions exemplaires.

Répondant à cet appel, le Conseil Supérieur de la Magistrature m'a proposé au cours du mois d'août 2023, une série de sanctions à l'encontre de plusieurs magistrats civils et militaires. Certains ont été révoqués et d'autres démis de leurs grades et fonctions. Ces décisions ont touché les Magistrats de tous rangs confondus, civils et militaires, du siège comme du parquet, de l'ordre judiciaire comme administratif.



Cependant, la sanction ne saurait être efficace si les Chambres de discipline peinent encore à fonctionner pleinement, faute de moyens.

Mon engagement à l'amélioration de l'administration de la justice se matérialise également, à travers le programme de construction d'infrastructures pénitentiaires.

En effet, la surpopulation carcérale, la sous-alimentation sinon la malnutrition de nos compatriotes en détention, la vétusté et l'état de délabrement très avancé de nos établissements pénitentiaires hérités de la colonisation, sont une des grandes préoccupations du Gouvernement.

Dans le souci d'y donner une réponse durable, de nouvelles orientations ont été conçues pour assurer une bonne gestion des fonds destinés à l'alimentation. Il s'agit notamment de la détermination des autorités qui interviennent dans la chaîne de livraison et de réception des vivres, des non-vivres ainsi que des produits pharmaceutiques dans les différentes structures pénitentiaires.

A titre illustratif, à la Prison Centrale de Makala, onze pavillons sont en cours de réhabilitation. Onze autres nouvelles prisons seront construites dans les tous prochains jours, le dossier y relatif étant déjà bouclé. D'une capacité d'au moins 2 500 détenus, ces établissements pénitentiaires seront érigés dans les chefs-lieux d'anciennes Provinces, en majorité, sur financement du Gouvernement central pendant que deux d'entre eux le seront sur base d'un contrat de partenariat public-privé, suivant le modèle type des prisons modernes comprenant des espaces destinés à l'apprentissage des métiers et aux travaux des champs. C'est le cas des prisons des Provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu. A ce jour, deux prisons sont en cours de réalisation, à savoir, une nouvelle prison centrale à Maluku et à Sake au Nord Kivu.

Dans le chapitre de la gestion des contentieux en rapport à notre pays, je me félicite des efforts déployés par le Gouvernement à travers le Ministère de la Justice, avec le concours de mon Cabinet, pour assurer un suivi satisfaisant de certains dossiers importants. Au titre des retombées positives, il y a lieu de citer l'arrêt de la Cour Internationale de Justice relatif à la condamnation de l'Ouganda au paiement échelonné sur cinq ans, de 325 millions de dollars américains au profit de la République Démocratique du Congo pour les activités armées dudit État à Kisangani en l'an 2000.

Ces mêmes efforts ont permis à l'Etat congolais de récupérer, en 2022, des actifs miniers et pétroliers ; et au Trésor Public, d'encaisser des fonds considérables, le tout pour une valeur globale estimée en milliards de dollars américains dans le cadre de négociations responsables entamées avec les groupes Ventora, Glencore et Tenke Fungurume Mining.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Au chapitre de la lutte contre l'impunité, il convient de signaler également, du point de vue international, la signature d'un Mémorandum d'entente avec le Procureur de la Cour Pénale Internationale. En outre, sous la supervision d'un compatriote qui nous fait l'honneur de siéger à la Commission du Droit International (CDI) de l'ONU, notre équipe de plénipotentiaires a participé à la Conférence diplomatique sur l'adoption d'une convention internationale multilatérale sur la coopération judiciaire et les enquêtes en matière de crimes internationaux, qui s'est tenue à Ljubljana en Slovénie.

Par ailleurs, la mise en place d'une Task Force Justice internationale sous l'autorité du Ministère de la Justice vise à offrir à l'État un outil technique à son front judiciaire pour les actions engagées notamment contre ces criminels et agresseurs devant des instances internationales dont la Cour Pénale Internationale, la Cour Africaine des droits de l'homme et de peuple, la Cour de la Communauté d'Afrique de l'Est et bien d'autres.

Ceci concrétise mon engagement diplomatique exprimé à travers la formule " Rien ne peut être décidé sur le Congo sans le Congo ". C'est dans cette logique que la République a apporté son soutien à plusieurs compatriotes qui ont concouru à certaines fonctions internationales, ce qui n'était plus possible depuis plusieurs décennies.

Au niveau national, je signale la promulgation, en septembre dernier, de deux Ordonnances-Loi, l'une modifiant et complétant le Code Pénal et l'autre modifiant et complétant le Code de Procédure Pénale, avec un accent particulier sur la question de la prévention et de la répression des violences basées sur le genre, sur le droit à un accompagnement psychosocial et sur la gratuité des frais de procédure désormais à charge du Trésor public.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorable Président du Sénat ;
Honorables Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**

Comme vous le savez, les droits de l'homme constituent une dimension sacrosainte de l'État de droit. C'est pourquoi, des efforts significatifs ont été consentis pour honorer les engagements du pays en la matière, en dépit des nombreux défis auxquels il est confronté notamment dans les zones en conflit.

Au cours des derniers mois, un intérêt particulier a été accordé à la justice transitionnelle et réparatrice. A cet effet, les consultations nationales sur la Justice Transitionnelle ont pu se tenir dans 14 provinces et la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation du Kasaï-Central a débuté ses travaux.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Dans le souci de lutter efficacement contre l'impunité et rompre définitivement ce sceau, le Gouvernement poursuit le plaidoyer visant notamment la création d'un Tribunal pénal international pour la République démocratique du Congo chargé d'élucider les 617 incidents documentés dans le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Une réflexion est également engagée en vue de faciliter la création d'une cour pénale spéciale ou l'institution, au niveau national, de chambres mixtes au sein des juridictions ordinaires de l'ordre judiciaire comme alternative.

Aussi, une grande réforme a couronné notre engagement dans le cadre de l'implémentation de la justice transitionnelle, en général, et de la protection et la réparation des victimes, en particulier.

En effet, depuis plus de trois décennies, à la suite des guerres d'agression dont notre pays a fait l'objet, des millions de compatriotes ont été victimes de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme dont les cas les plus emblématiques sont les violences sexuelles, utilisées délibérément comme arme de guerre.

Les vaillantes victimes survivantes, délaissées et marginalisées, ne pouvaient prétendre à aucune réparation. Au contraire, elles se sont vu imposer le silence et contraintes à l'anonymat par crainte des représailles et ce, à la satisfaction des bourreaux, eux, assurés de l'impunité totale.

Face à ce tableau sombre, la Nation ne pouvait, ni ne devait rester indéfiniment impuissante.

C'est pourquoi, en marge de mon combat sans répit contre l'impunité des auteurs de ces actes odieux, j'avais pris l'engagement d'assurer une protection aux millions de victimes à travers la mise en œuvre d'un programme de réparation qui permet leur relèvement, à la suite de la signature avec l'Organisation des Nations Unies de l'Addendum au Communiqué conjoint sur les violences sexuelles. Cet addendum me recommande, en ma qualité de champion de l'Union Africaine de la masculinité positive, la mise en place d'un dispositif juridique et institutionnel pour la réparation au profit des victimes.

Pour donner effet à cet engagement, j'ai promulgué la Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 portant principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Il s'agit d'un cadre normatif historique dédié à la protection des victimes, dont le processus de mise en place a connu l'accompagnement d'une infatigable compatriote, porteuse de cette cause à la suite des recommandations issues de la Table Ronde qu'elle a organisée. J'ai cité, la Distinguée Première Dame, Denise NYAKERU TSHISEKEDI.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Dans la même perspective, un Fonds National de réparations pour les victimes, « FONAREV » en sigle, a été créé, et placé sous la tutelle du Ministère des droits humains. Il s'agit bien d'une réponse institutionnelle du Gouvernement à ce fléau. Ce Fonds dont j'ai signé l'Ordonnance portant nomination de ses animateurs est déjà opérationnel. Pour compléter ce dispositif institutionnel, j'ai récemment nommé les vingt-sept membres de la Commission Interinstitutionnelle d'aide aux victimes et d'appui aux réformes, CIA-VAR. Placée sous mon autorité directe, cette Commission est un outil important dans l'accompagnement de la mise en œuvre des programmes et politiques de réparation par le Fonds ainsi que des réformes sur la justice transitionnelle.

Le lancement officiel, sous mon autorité, le 2 août 2023, des commémorations du Génocide congolais pour des fins économiques « GENOCOST » en mémoire des millions de ces congolaises et congolais, victimes des actes de barbarie et de cruauté indescriptibles, a couronné cet engagement spécifique.

Pour être plus complet dans la protection et la promotion des droits des groupes vulnérables, j'ai promulgué la Loi organique portant protection et promotion des personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables, ainsi que la Loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones.

Des mécanismes institutionnels d'implémentation sont en cours d'installation afin de procurer à cette catégorie de nos compatriotes de réelles opportunités pour leur intégration socioprofessionnelle.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorable Président du Sénat ;
Honorables Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**

Après la chute du monopartisme le 24 avril 1990, le processus de Décentralisation constitue aujourd'hui la grande réforme qui affecte sensiblement l'organisation territoriale et administrative de notre pays. À ce jour, la décentralisation est effectivement en cours : plusieurs étapes telles que prévues par le Cadre Stratégique de Mise en œuvre de la Décentralisation ont été franchies avec succès et l'exercice démocratique est palpable dans toutes les Provinces.

À ce propos, je voudrais saluer l'apport des autres corps constitués de la République engagés aux côtés du Gouvernement et renouveler, par la même occasion, notre ferme engagement de poursuivre tous ensemble et sans relâche le processus de Décentralisation en République Démocratique du Congo, car il y va de la bonne santé de notre démocratie et de notre développement national durable.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

En effet, l'effort politique est perceptible d'une part à travers la remise en place du ministère de la Décentralisation et des Réformes institutionnelles et, d'autre part à travers l'engagement d'organiser les élections municipales et locales durant l'actuel cycle électoral.

Pour mieux concourir à sa mise en œuvre, ma stratégie est d'encourager la conclusion d'un partenariat entre le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers disponibles. Ce partenariat aura comme finalité l'aboutissement heureux du processus de mise en œuvre de la Décentralisation afin que la démocratie, la gouvernance et le développement local soient effectifs sur toute l'étendue du territoire national.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorable Président du Sénat ;
Honorables Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**

Lors de mon investiture en janvier 2019, j'avais promis de faire de la presse, libre et responsable, le véritable « 4ème Pouvoir » de notre pays.

L'état des lieux de l'exercice de la liberté de presse, établi à mon investiture, révélait une grille de quatre défis majeurs auxquels s'affrontait mon engagement. Ces défis étaient les suivants :

- La Loi n° 22-002 du 22 juin 1996 présentait plusieurs faiblesses, essentiellement tirées de son caractère exagérément « répressif et incomplet », plus « liberticides » et inadaptée ;
- L'inefficacité des instances de régulation et d'autorégulation à faire respecter la déontologie et l'éthique professionnelle ;
- L'absence d'un vrai statut de professionnel des médias capable de protéger la profession de l'intrusion des personnes sans qualité ;
- La pénalisation des délits de presse.

À ce jour, la situation de la liberté de la presse se porte de loin mieux qu'hier et je m'en rends personnellement compte, lorsque chaque année avec les journalistes, je participe à la célébration de la Journée internationale consacrée à la liberté de la presse.

En l'espace de quatre ans, nous avons gagné 30 places dans le baromètre mondial de la liberté de la presse de Reporter Sans Frontières

Tout est donc mis en œuvre pour consolider cette nouvelle dynamique afin de permettre, d'une part, d'opérer l'assainissement du secteur des médias ; et d'autre part, d'assurer la professionnalisation des journalistes.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Concernant le cadre normatif, la promulgation de l'Ordonnance-loi n° 23/009 du 13 mars 2023 fixant les modalités d'exercice de la liberté de presse, la liberté d'information et d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication en République Démocratique du Congo, s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre de la majorité des quatre-vingts recommandations formulées lors des Etats Généraux de la Communication et médias organisés en janvier 2022.

Vingt-sept ans plus tard, avec la promulgation de cette Ordonnance-loi, les bases d'un nouveau paysage médiatique ont été posées. Cette fondation favorise l'exercice d'une presse réellement libre, renforce la protection des journalistes et pose les fondements nécessaires au développement des médias viables et stables.

En outre, il prend en compte les exigences imposées par les nouvelles catégories des médias dont la presse en ligne, les médias associatifs, communautaires et confessionnels. Il définit et renforce le rôle de l'instance en charge de l'autorégulation.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est doté, pour une première fois, d'un répertoire des médias répondant aux critères, notamment administratifs et techniques.

S'agissant de la réforme du cadre institutionnel, le Gouvernement a décidé d'appuyer l'organisation du Congrès extraordinaire de l'Union Nationale de la Presse du Congo, « UNPC » en sigle, pour la refondation de l'instance d'autorégulation. De plus, les travaux d'examen de l'avant-projet de texte sur le statut du journaliste œuvrant en République Démocratique du Congo sont en cours.

Toujours dans ce secteur, le Réseau National des Télécommunications par Satellites, en adéquation avec le déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), qui sera divisé en deux établissements publics dont l'un en charge de la télédiffusion et l'autre en charge de l'exploitation publique satellitaire.

Pour ce qui est de la Radio-Télévision Nationale Congolaise, la « RTNC » en sigle, et de l'Agence Congolaise de Presse, « l'ACP » en sigle, le train de la modernisation de ces médias publics est effectivement en marche. Nous avons apprécié par exemple la qualité et la capacité avec lesquelles la RTNC a assuré la couverture médiatique mondiale des événements historiques que nous avons organisés, notamment l'arrivée du Pape François en janvier de cette année et les IXème Jeux de la Francophonie.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

En ce qui concerne la sécurité des journalistes œuvrant en République Démocratique du Congo, je voudrais d'abord déplorer et condamner tous les cas d'atteinte à l'exercice de la liberté de la presse perpétrée sur le territoire national ces dernières années, particulièrement dans la partie Est de notre pays, à cause de la barbarie des ennemis de la paix.

Ensuite, j'aimerais indiquer que le Gouvernement fournit des efforts considérables depuis cinq ans en associant les services de sécurité rattachés à la collaboration des organisations professionnelles, des journalistes professionnels et leurs assimilés ainsi que des médias, pour garantir une meilleure sécurité aux professionnels des médias.

J'en appelle à plus de responsabilité et de professionnalisme des journalistes qui ont un rôle crucial à jouer en ce moment particulier de l'histoire de notre pays tant dans la couverture de la situation sécuritaire à l'Est de notre pays que dans celle de la campagne électorale et des prochaines élections.

Je ne saurais finir ce chapitre sans noter, avec satisfaction, les efforts constants qui augmentent un nouvel horizon. Lentement mais sûrement, nous nous délivrons du diktat de ceux qui racontent le Congo sous le prisme de la guerre et de la violence pour la raconter nous-mêmes sous le prisme de la résilience et de la vitalité de notre jeunesse.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorable Président du Sénat ;
Honorables Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**

En matière de gouvernance économique, vous conviendrez avec moi qu'autant que la politique, l'économie joue un rôle essentiel dans notre marche collective vers le développement et le bien-être.

D'entrée de jeu, laissez-moi vous rassurer que notre économie en 2023 se porte bien. Nous avons parcouru un chemin remarquable depuis 2020, surmontant les défis posés par la pandémie pour réaliser des taux de croissance économique qui nous inspirent confiance en l'avenir. Notre taux de croissance a grimpé de 1,7 % en 2020 à 6,2 %, chiffre estimé pour cette année, une preuve de la résilience et de la détermination congolaises face à l'adversité mondiale.

Le secteur primaire, en particulier le secteur minier, a été le moteur de cette croissance, avec une hausse significative de croissance de 22,6 % en 2022 et une croissance prévue solide pour 2023 de l'ordre de 11,7 %.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

L'agriculture, y compris la foresterie, l'élevage, la chasse et la pêche, a également montré une croissance, avec une augmentation de 4,1 % contre 2,4 % l'année précédente. Ma détermination à matérialiser ma philosophie fondée sur la revanche du sol sur le sous-sol ne demeurera pas sans effet.

L'implémentation du Conseil Consultatif Présidentiel pour le Pacte National de l'Agriculture et de l'Alimentation (CCP-PNAA) chargé de coordonner la formulation des orientations stratégiques du Pacte National de l'Agriculture et de l'Alimentation (PNAA), d'une part ; et l'opérationnalisation du Fonds Social de la République Démocratique du Congo, restructuré, chargé de la coordination, de la gestion et de la mise en œuvre du Programme de Transformation de l'agriculture (PTA-RDC) d'autre part, permettront de mettre en valeur notre grand potentiel agricole comme alternative crédible à l'assurance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux local, national, régional et international. C'est dire que l'agriculture demeure l'un des piliers majeurs de l'action gouvernementale traduite dans le Plan National Stratégique de Développement, le « PNSD » en sigle.

Le secteur secondaire, intrinsèquement lié à notre richesse minérale, a montré une augmentation d'activité, soutenant nos ambitions de développement industriel. Les exportations de cobalt et de cuivre contribuent de manière significative aux revenus d'exportation et à la balance commerciale. Avec la demande sans cesse croissante de voitures électriques à l'échelle mondiale, les exportations de cobalt affichent une croissance exponentielle ces dernières années. Néanmoins, cette dépendance expose le pays aux fluctuations des cours internationaux des matières premières, ce qui a un impact significatif sur les finances publiques.

La projection de 6,2 % de croissance pour cette année 2023 est justement la résultante de la chute des cours du cobalt sur le marché mondial qui témoigne de la fragilité de notre économie essentiellement tributaire du secteur minier.

C'est ainsi que, conscient de cette réalité, je lançais en 2021, ma vision du déploiement d'une chaîne de valeur des matières premières stratégiques locales, matérialisées déjà par la signature d'un mémorandum d'entente avec les Etats-Unis d'Amérique pour la mise en place d'une usine de précurseurs de batteries en partenariat avec la Zambie.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Il y a aussi l'élaboration d'un Plan directeur d'industrialisation comprenant quatre composantes principales, à savoir : les infrastructures routières pour assurer l'interconnexion des 26 provinces, les infrastructures énergétiques, les chemins de fer et les Zones économiques spéciales, « ZES » en sigle, afin de procéder à la viabilisation de nos potentiels et permettre la diversification de l'économie congolaise.

La matérialisation des ZES a été rendue effective par l'inauguration de la première usine de production des carreaux et faïences « made in Congo » dans la zone économique de Maluku pour l'approvisionnement de la ville de Kinshasa et de ses environs. Cette ZES d'une superficie totale de 880 hectares compte, pour le moment, six entreprises agréées pour la production de divers biens ou encore de produits alimentaires.

L'objectif poursuivi par le gouvernement demeure celui de réduire la facture de l'importation et de promouvoir la production locale, ainsi que la création d'emplois.

Quant au secteur tertiaire, il montre des signes de récupération et de potentiel de diversification de notre économie. En effet, alors que les services ont pu être affectés négativement par les restrictions dues à la pandémie mondiale en 2020, ils ont ensuite montré une reprise avec une croissance de 2,7 % en 2022 et une projection de 4,2 % en 2023. Les transports, les télécommunications et le commerce affichent une perspective meilleure : 3,1 %, 7,6 % et 3,5 % respectivement, venant de 2,7 %, 6,5 % et 2,7 % en 2022. Ce qui indique une amélioration constante et un potentiel de diversification de notre économie.

La mise en œuvre du PDL-145T, l'organisation des Neuvièmes Jeux de la Francophonie, la réhabilitation des voies et moyens de communication, expliquent cette propulsion des activités de commerce, de restauration ainsi que des services bancaires.

Néanmoins, nous sommes conscients des défis qui subsistent. L'inflation demeure élevée, avec un taux cumulé de 19,363 % cette année, et sa gestion reste une priorité pour assurer la stabilité économique et la prospérité de tous les Congolais. Des mesures ont été prises pour atténuer l'impact de cette inflation sur notre peuple, notamment par des interventions ciblées sur les prix des denrées essentielles et des politiques monétaires visant à stabiliser notre monnaie, le franc congolais.

Notre situation monétaire témoigne d'une amélioration avec une baisse de l'inflation projetée à 9,7 % à la fin de l'année, par rapport à 13,1 % en 2022. La stabilité du taux de change et l'augmentation de nos réserves de change, qui sont passées de 2,8 milliards de dollars américains en 2021 à plus de 4,5 milliards en 2022, renforcent notre position sur le marché mondial. Ils témoignent de notre capacité accrue à faire face aux chocs exogènes.



Ces facteurs indiquent une certaine amélioration de la situation monétaire en 2023 par rapport à 2022, mais cela reste conditionné par les performances continues de l'économie, de la stabilité politique et sécuritaire, et des chocs économiques mondiaux qui pourraient affecter le pays.

Sur le front des finances publiques, nous avons réalisé un équilibre entre les recettes et les dépenses, tout en gérant activement notre dette publique. Nos finances publiques reflètent une gestion prudente et stratégique. Les recettes de l'État ont atteint plus de vingt milliards de francs congolais, contre des dépenses d'un même volume. Nous avons veillé à ce que chaque franc dépensé serve à renforcer notre Nation, en soutenant l'éducation, la santé, et les infrastructures nécessaires à notre développement. L'émission de bons du Trésor a été un succès, reflétant la confiance des investisseurs dans la stabilité de notre économie.

Par ailleurs, le commerce extérieur a vu une amélioration significative, avec une augmentation de notre excédent commercial de plus de 100 % en 2023. Ces résultats sont le fruit de politiques commerciales astucieuses et de la valorisation de nos ressources naturelles.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorable Députés nationaux et Sénateurs,
Mes très chers compatriotes,**

Pour stabiliser le cadre macroéconomique, le Gouvernement a pris des mesures visant à intensifier la production intérieure et à créer un espace budgétaire compatible avec nos ambitions. Celles-ci avaient également pour objectifs d'attirer les financements extérieurs et d'améliorer le climat des affaires pour accroître les investissements.

Une année après ma prise de fonctions, la République Démocratique du Congo, comme les autres pays du monde, n'a pas été épargnée par les effets néfastes de la pandémie de COVID-19. Cette crise sanitaire a été déclarée en mars 2020 alors que le pays venait de connaître depuis plus d'une année, sa 10ème épidémie déclarée de la Maladie à Virus Ebola. Cette crise a perturbé la mise en œuvre optimale du Plan National Stratégique de Développement.

Face à cette situation, j'avais décrété l'état d'urgence sanitaire en mars 2020. A cet effet, le Gouvernement a doté le pays d'un Programme multisectoriel d'urgence dans l'objectif de riposter contre la pandémie de COVID-19 et d'atténuer ses impacts sur l'économie et le social.



Je voudrais relever ici qu'au terme de l'année 2020, soit six mois après la mise en œuvre de ce programme, notre pays a été compté parmi les rares pays résilients avec une croissance positive, alors que la plupart des pays sont entrés en récession cette année-là.

En outre, je voudrais rappeler que le pays a élaboré un programme de réformes structurelles financé par le FMI à hauteur de 1,5 milliard de dollars américains, à travers la Facilité Élargie de Crédit. Ce programme vise à promouvoir une croissance économique robuste et durable. Ainsi, sa mise en œuvre a, en 2021, occasionné un net rebond de l'activité économique nettement au-dessus du taux de 4,5 % enregistré en Afrique subsaharienne. Cette vigoureuse reprise est attribuable aux résultats du secteur minier et du secteur des services du pays.

Dans ce même cadre, le Gouvernement a adopté avec le FMI des mesures en 2022 qui ont contribué à modérer l'inflation et à stabiliser le taux de change, avec comme conséquence l'augmentation des exportations, des recettes et des réserves internationales.

Globalement de 2019 à ce jour, le pays a connu une croissance moyenne positive qui s'est traduit en 2022 par un taux de croissance de 8,9%.

Pour maintenir l'économie nationale dans cette trajectoire et permettre d'atteindre les objectifs du programme, le Gouvernement a pris une série d'engagements, lesquels seront formalisés dans le mémorandum des politiques économiques et financières de la 5ème revue. Ces engagements portent principalement sur les mesures de politique économique et les réformes structurelles.

S'agissant des engagements en termes de politique économique, ceux-ci sont d'ordre budgétaire et monétaire. Les engagements budgétaires concernent notamment l'absence de tout financement monétaire direct des déficits, le resserrement de la politique budgétaire en vue de contenir les pressions inflationnistes, la limitation des dépenses exécutées en procédure d'urgence et la préservation du risque modéré de surendettement.

Les réformes budgétaires structurelles portent, quant à elles, sur la poursuite des efforts de mobilisation à travers des mesures fiscales et l'amélioration des performances des régies, la maîtrise des dépenses et risques budgétaires, l'amélioration de la qualité des dépenses à travers notamment la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs, la poursuite de la réforme du système de subventions aux prix des carburants pour maîtriser le risque lié aux passifs envers les distributeurs pétroliers, la maîtrise de la masse salariale assortie d'une réforme ambitieuse de la fonction publique, l'augmentation du niveau et de l'efficacité des dépenses sociales, l'amélioration de l'efficacité de la gestion des investissements publics ainsi que l'amélioration de la gestion des finances publiques à travers notamment la refonte du cadre budgétaire pour ancrer la politique budgétaire sur un solde hors ressources extractives et enfin, l'amélioration des statistiques des finances publiques.



Comme vous le savez, la vision de développement poursuivie par notre pays et traduite dans le Plan National Stratégique de Développement PNSD 2019-2023 en sigle, stipule : « En 25 ans, les ressources des secteurs extractif et agricole auront été mises en valeur dans l'optique de bâtir une économie diversifiée, à croissance inclusive, en vue de vaincre la pauvreté ».

Cet outil programmatique considéré comme cadre fédérateur de toutes les interventions du Gouvernement et de ses Partenaires, axé sur les Objectifs de Développement de Durable, « ODD » en sigle, arrive à échéance à la fin de cette année. Ainsi, pour éviter le vide programmatique, il a été lancé depuis 2022, un processus de sa revisitation pour le rendre plus centré et opérationnel conformément à l'axe 39 du Programme du Gouvernement. Cet exercice devrait permettre de séquencer les priorités de développement dans le temps et l'espace, en déterminant les principaux domaines de concentration qui puissent guider son intervention et celle de ses partenaires sur la période de 2024-2028.

Ce pourquoi, en 2023, le pays a produit son deuxième Rapport de l'examen National Volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, « VNR » en sigle, reprenant les principaux résultats de développement.

À l'issue de ce rapport, il en est sorti notamment les résultats encourageants qui attestent des avancées significatives dans les domaines qu'il couvre, à savoir la réduction de la pauvreté, la couverture du système de protection sociale, l'amélioration de la situation sanitaire et la réforme de l'enseignement de base.

Fort de ces résultats et des défis qui restent à relever, une feuille de route des actions accélératrices des ODD a été élaborée et m'a servi de soubassement lors de mon intervention au Sommet des ODD, organisé en septembre dernier à New York, en marge de la 78ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes ;**

Mon engagement pour la mise en place d'un environnement d'affaires favorable à l'éclosion et au développement des activités des entreprises installées dans notre pays demeure indéfectible.



Cabinet du Président de la République
Service Personnel
**LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Sur ce, et sous mon impulsion, le Gouvernement a lancé nombreuses initiatives, en faveur de l'amélioration du climat des affaires depuis l'année 2022, afin d'impacter favorablement et sensiblement le quotidien des entrepreneurs, entre autres : un plan d'urgence du climat des affaires, un plan stratégique de transformation économique, à court et à moyen terme, l'enrichissement des Lois des Finances, de manière ponctuelle, par des mesures ciblées visant à résoudre les différentes problématiques remontées directement par les opérateurs économiques.

L'objectif principal est d'apporter des réponses concrètes et rapides aux problèmes qui perturbent l'exercice des activités économiques et les relations entre le secteur privé et le secteur public.

C'est dans cette même perspective que j'attends du Gouvernement, en collaboration avec la Cellule Climat des Affaires de la Présidence de la République, un plan stratégique de transformation pour les différents secteurs économiques. Il s'agira notamment de mener des analyses dans divers domaines, d'identifier les obstacles et d'établir les priorités de réalisation des projets retenus.

Ces acquis devant être consolidés, des mesures spécifiques seront mises en place dans les prochains jours, afin de revisiter les textes législatifs en matière de partenariat public-privé, en matière de sous-traitance. Ces mesures affecteront aussi les zones économiques spéciales, le fonctionnement des tribunaux de commerce et certaines structures du ministère de l'entrepreneuriat.

Pour le reste et subsidiairement au Plan d'urgence sus évoqué, j'ai instruit mon Cabinet à travailler avec les ministères concernés pour initier les réflexions qui s'imposent afin de prendre en charge, dans les meilleurs délais, toutes les autres problématiques qui requiert encore une impulsion particulière de ma part, notamment par l'insertion de mesures appropriées dans les Lois de Finances à venir.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorable Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**

Le secteur minier continue de jouer son rôle de poumon de l'économie nationale. À ce sujet, la vision que j'ai imprimée dans ce secteur consiste à rentabiliser davantage les ressources minières pour le bien-être de notre population.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Pour ce faire, l'assainissement du domaine minier et l'amélioration de la connaissance de notre sous-sol par la prospection et la certification ont constitué notre première priorité dans ce domaine. À cet effet, le Gouvernement a livré une bataille sans merci au gel des actifs miniers qui cause un grand manque à gagner pour la République. C'est dans ce cadre que plusieurs actifs miniers ont été ramenés dans le domaine public de l'Etat, suite au retrait des droits miniers des titulaires qui ont failli à leurs obligations tant administratives qu'environnementales et sociales, d'autres titres miniers ayant appartenu aux personnes physiques ont été radiés puis récupérés. Ces périmètres feront l'objet de projets visant à en améliorer la connaissance géologique.

Dans le cadre de la gouvernance responsable des ressources minières, des efforts ont été menés pour rompre définitivement avec la méconnaissance des quantités de nos réserves minérales et pour accroître la recherche géologique avec comme objectif, la découverte de nouveaux gisements pour renforcer le portefeuille minier de l'État.

Le Gouvernement a élaboré et adopté un plan stratégique national d'exploration et de certification des réserves minérales de notre pays.

La mise en œuvre de ce plan stratégique a débuté avec la réactivation du contrat signé entre le Gouvernement et l'entreprise espagnole X-Calibur portant sur la cartographie géophysique aéroportée et géologique de notre pays, et dont les travaux ont commencé par les Blocs prioritaires qui couvrent les espaces des Provinces du Grand Kasaï, Grand Équateur et une partie du Grand Katanga.

Ces travaux de plus de 60 millions de dollars américains financés par le Gouvernement marquent la volonté d'affirmer notre souveraineté sur nos ressources.

L'action gouvernementale a été orientée vers l'intensification des mécanismes de lutte contre la fraude et la contrebande minière. Conscient des effets néfastes de la fraude et de la contrebande minières, le Gouvernement a installé un laboratoire ultramoderne d'analyses de substances minérales au centre de Négoce MUSOMPO dans la province du Lualaba. Cet outil sert à détecter et quantifier des sous-produits valorisables associés aux métaux majeurs en vue de permettre à l'État de réaliser des recettes additionnelles, et analyser les substances minérales issues de l'artisanat minier en vue de permettre aux exploitants artisanaux de vendre leurs produits à leur juste valeur.

C'est dans le même esprit qu'il faut situer la création de l'Inspection Générale des Mines qui constitue la réponse du Gouvernement à ce fléau. Toutes les dispositions ont été mises en place pour l'opérationnalisation de cette structure ainsi que de l'Autorité de Régulation et de contrôle des substances minérales stratégiques « ARECOMS », permettant ainsi d'endiguer la fraude et la contrebande minières sur toute l'étendue du territoire National.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Par ailleurs, une autre action stratégique prioritaire du secteur minier consiste en la création des chaînes de valeurs des substances minérales. C'est pourquoi, en accord avec la vision minière africaine, l'accord signé entre notre pays et la République de Zambie pour la fabrication des précurseurs de batteries confirme le souci que nous avons d'ajouter une valeur sur les minerais exploités dans notre pays et par ricochet créer des emplois pour nos concitoyens.

Le Gouvernement est donc constamment mobilisé à donner plein effet au dispositif légal institué en faveur du plein essor de ce secteur stratégique aussi bien dans l'intérêt supérieur de notre population.

On ne peut toutefois clore ce registre portant sur les réalisations du Gouvernement dans le secteur minier, sans évoquer l'élaboration du plan de relance de la Minière de Bakwanga, la « MIBA » en sigle.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce plan sont notamment :

- a) Une production industrielle et un chiffre d'affaires supérieur à son seuil de rentabilité ;
- b) Une situation financière équilibrée ;
- c) Un endettement soutenable ;
- d) Une organisation structurelle adaptée ;
- e) Un personnel qualifié, rajeuni et productif ;
- f) Une bonne gouvernance de la société.

Par ailleurs, le Gouvernement met en œuvre l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, « ITIE » en sigle, dans la perspective de promouvoir la bonne gestion des ressources naturelles aux fins que les revenus qu'elles génèrent profitent aux populations présentes et aux générations futures.

Reconnaissant cet engagement, les Instances de l'ITIE internationale ont, en octobre 2022, reconnu avec satisfaction que la République Démocratique du Congo avait atteint un niveau élevé de transparence, coté à 85,5 % suivant les standards de cette Initiative. Ces efforts doivent être poursuivis pour améliorer davantage cette cotation lors des prochaines notations.

Pour clore ce volet minier, je tiens à rappeler que le développement de ce secteur s'érige en garantie non seulement pour le développement de notre Pays et de l'Afrique tout entière, mais aussi de l'espace planétaire au regard du potentiel en minerais nécessaires à la transition énergétique dont regorge notre sous-sol.

Plus que jamais, les discussions aux niveaux mondiaux sur la migration vers les énergies renouvelables se tiennent en tenant compte de la place prépondérante que notre pays occupe et, est appelé à revendiquer s'il le faut.



**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Mes très chers compatriotes,**

Dans le domaine des hydrocarbures, notre pays est déterminé à se hisser au rang de grand pays producteur en Afrique. Pour matérialiser cette ambition, notre pays entend, en premier lieu, autonomiser le secteur des hydrocarbures.

C'est pourquoi, après avoir certifié les réserves pétrolières et gazières, la République Démocratique du Congo avait lancé, le 28 juillet 2022, l'appel d'offres le plus audacieux de son histoire comprenant un total de vingt-sept blocs pétroliers et trois gaziers. Par la suite deux contrats de Partage de Production sur les trois attendus ont été signés depuis le 09 septembre 2023 sur les Blocs gaziers du Lac Kivu et sont en attente d'approbation. Dans le même élan, trois Blocs pétroliers du Bassin côtier sont en processus avancé d'attribution des droits d'hydrocarbures. À ceci, s'ajoutent la signature et la publication du Plan Directeur pour la Consommation du GPL en République Démocratique du Congo.

D'autres actions d'envergure sont menées pour positionner notre pays dans le leadership des pays producteurs des hydrocarbures. Il s'agit notamment de :

- La Protection de la population riveraine du Golfe de Kabuno (Lac Kivu) par le dégazage du gaz carbonique (COM) du Golfe de Kabuno.
- L'amélioration de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et gaziers en accordant des facilités aux sociétés productrices et importatrices pour améliorer leur offre.
- La signature de l'accord commercial entre la SONANGOL et la Sonahydroc d'une part et Cobil d'autre part ;
- La mise en œuvre de la ligne de crédit (UBA Bank) pour l'achat des produits pétroliers au profit de la Sonahydroc SA ;
- L'approbation par le gouvernement du renouvellement du contrat Authentix signé entre la République Démocratique du Congo et une Firme américaine portant sur le Marquage Moléculaire des Produits Pétroliers dans les Zones Est, Ouest et Sud ;
- Le Renforcement de la Brigade de marquage moléculaire des produits pétroliers pour contrôler le défaut de marquage et autres infractions liées à la fraude et à la contrebande.
- La Restructuration des entreprises publiques du secteur pétrolier et gazier par la modification des statuts de COBIL SA ;
- L'Allégement et la réorganisation de la structure des prix des produits pétroliers.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Il est démontré qu'il y a une corrélation directe entre la consommation d'électricité, la croissance du PIB et la création des richesses. À ce jour, l'industrie de l'électricité n'a pas connu de croissance significative depuis la mise en service de la centrale hydroélectrique d'Inga 2, il y a près de 40 ans.

C'est compte tenu de cette photographie sombre d'accès de nos populations à l'Énergie électrique que j'ai entrepris plusieurs réalisations dans ce domaine. Il s'agit particulièrement des actions suivantes :

- L'Inauguration de la centrale de Busanga (240 MW) pour soutenir l'activité minière de la partie sud et desservir les populations locales ;
- La réhabilitation des groupes G25, G27 et G20 de la centrale Inga2 avec la remise en réseau de 500 MW pour l'amélioration de la desserte ;
- La mise en service du poste de Kinsuka avec la ligne 220 kilovolt Zongo 2/Kinsuka ;
- L'inauguration de la centrale de Kakobola dans les tous prochains jours dont les lignes de transport et les réseaux de distribution sont en cours d'achèvement ;
- L'inauguration dans les prochains jours des lignes de transport et réseau de distribution de la centrale de Tubi Tubidi et la centrale de MUOVO qui permettra l'électrification des villes et agglomérations du Kasaï-Central ;
- L'électrification rurale à travers des minis centrales solaires avec réseau de distribution et éclairage public dans les régions du Grand Kasaï, Grand Équateur et Kivu.

A propos justement de l'électrification en milieu rural, mon agenda quinquennal épingleait de façon saillante l'accès pour tous à l'électricité.

Pour appuyer cette stratégie adoptée, l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de l'électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et périurbain, « ANSER » en sigle, aura servi de catalyseur pour enclencher, à proprement parler, le chantier de l'électrification rurale et faire accéder les masses rurales à la manne énergétique nécessaire à leur éclosion socio-économique dans la perspective du PDL-145 Territoires.

À ce jour, un portefeuille colossal de 49 projets d'électrification rurale a vu le jour. Ce sont des projets de soutirage par extension de réseau et des constructions de centrales photovoltaïques pour les zones rurales enclavées. De ce lot de 49 projets, 32 ont déjà bénéficié de financement public à une hauteur de décaissement très avancé et sont en cours d'exécution. Il sera question de l'injection, à travers ces projets, de pas moins de 30 Mégawatts d'énergie électrique dans le Congo rural à la fin de cette année tout comme au cours du premier semestre de l'année 2024.



À travers ces projets totalement financés par le Gouvernement, l'Etat congolais, comme jamais auparavant, a pris ses responsabilités à bras le corps pour signer son retour sur la scène d'investissements dans les infrastructures énergétiques sur fonds propres. Il s'agit là de l'illustration explicite de notre volonté politique de redonner au Congo sa capacité de se mobiliser pour la cause de son progrès dans la pleine autonomie financière.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorable Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**

La République Démocratique du Congo dispose de 52 % des réserves des eaux de surface du continent africain. Le fleuve Congo, qui traverse le pays sur 4 700 km, est le deuxième fleuve le plus important au monde en termes de débit.

Grâce à ses immenses forêts et au climat tropical qui caractérisent le pays, 70 % des ressources en eau renouvelables proviennent des pluies régulières et abondantes.

Malgré ces richesses en eau, notre pays présente un taux de desserte d'eau potable d'environ 26 %. Pour améliorer ce taux de desserte d'eau potable, le Gouvernement a entrepris sous mon impulsion, les réalisations suivantes :

- La construction de l'usine de captage d'eau de Lemba Imbu d'une capacité de 35 000 m³ par jour pour desservir les communes de la Tshangu, le campus de l'Université de Kinshasa et une partie de Mont-Ngafula.
- La mise en service du premier module de construction de l'usine de Binza Ozone d'une capacité de production de 110 000 m³/jour, chacun est en cours d'implémentation ;
- L'achèvement d'ouvrages d'adduction en Eau potable à Mbuji-Mayi dont les travaux de construction des systèmes d'énergie pour leur fonctionnement prendra fin dans les prochains mois.
- L'implémentation d'un programme sur l'accès aux services de l'eau et assainissements au niveau des entités décentralisées et zones périurbaines dans les provinces du Kwilu, Kasaï, Kasaï Central.

Comme vous pouvez le constater, l'ambitieux programme du Gouvernement est de doter les grandes villes et agglomérations des systèmes d'alimentation en eau potable modernes à travers des investissements public et privé.

Les plans directeurs d'alimentation en eau potable pour les grandes villes, notamment Kinshasa, Butembo, Kisangani, Beni, Kolwezi, Dunia, Mbandaka, Kabinda et autres, ont été élaborés et les investissements sont en tractations pour le lancement des activités.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Le programme d'accès aux services de l'eau et assainissement au niveau des entités territoriales décentralisées et zones périurbaines vont s'étendre en sa deuxième phase sur les provinces qui contribuent le plus au déficit d'accès à l'eau, notamment le Kongo-Central, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu en vue de couvrir 45 % de la population totale du pays.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorable Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers Compatriotes,**

Ma vision d'un Congo émergent met singulièrement en valeur deux ressources importantes que sont le facteur travail et le facteur capital humain. S'agissant du travail qui représente la main-d'œuvre, il est question d'assurer la qualité de cette ressource dont dispose pleinement mon pays d'où ce regard particulier accordé à l'éducation.

C'est dans ce sens que mon action pour promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur éducatif prône à la fois l'instauration d'un système éducatif de base qui imprimera les valeurs sociétales du respect des individus et du bien commun, de solidarité et de partage, d'équité et de justice ; et d'autre part, des infrastructures scolaires décentes et d'un enseignement de base apte à l'élever à des dimensions plus universelles.

En effet, l'État congolais doit être capable d'assurer à sa jeunesse l'accès à l'éducation, à l'instruction et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication d'une qualité irréprochable. L'ampleur de cette tâche est à ce jour réelle et d'une importance cruciale.

C'est pourquoi, j'ai fait de la gratuité de l'enseignement primaire, dès l'entame de mon quinquennat, une politique phare et à ce jour opérationnelle depuis le mois de septembre 2019. Cet investissement ambitieux dans le capital humain national coûte bien plus d'un milliard de dollars américains par an. Pour soutenir cette politique publique, le gouvernement a augmenté le budget alloué à l'éducation de 9,1 % de 2021 à 2022 et de 23,9 % de l'année 2022 à 2023.

L'effectivité de la mise en œuvre de cette importante réforme est venue alléger les charges qui pesaient sur les ménages par la suppression de tous les frais de scolarité que payaient les parents d'élèves au niveau primaire, notamment : le minerval, les frais des bulletins scolaires, les frais d'identification des élèves ainsi que les frais de participation au test national de fin d'études primaires, aussi bien pour les établissements publics que privés agréés. Tous ces frais ont été totalement pris en charge par l'Etat.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Les actions de grande envergure ci-après arrêtées, dans le domaine éducatif, ont été réalisées durant ce quinquennat. Elles concernent particulièrement deux volets, à savoir : l'amélioration des conditions socioprofessionnelles de l'enseignant et le bon fonctionnement des établissements scolaires.

Concernant l'amélioration des conditions socioprofessionnelles de l'enseignant, il convient de relever :

D'abord, la prise en charge à ce jour par le trésor public et cela avec les efforts propres du Gouvernement de 279 145 enseignants nouvelles unités (N.U.) aussi bien du niveau maternel, primaire que secondaire, sans oublier le personnel des Bureaux Gestionnaires. Des vagues successives de prise en charge des professionnels de la craie blanche, déclenchées depuis la mise en œuvre de la gratuité, ont ainsi porté à 68 pourcents, le taux d'accroissement des effectifs des agents payés du sous-secteur de l'EPST. Ainsi, les effectifs des enseignants payés sont passés de 410 254 à 689 399 ;

Ensuite, la révision à la hausse des salaires de base de tous les enseignants, l'octroi des indemnités de transport et de logements aux enseignants des Chefs-lieux des Provinces, l'octroi de la prime de brousse à ceux des territoires, ainsi que le paiement de la prime de la gratuité aux enseignants du primaire. Par conséquent, toujours pour ce quinquennat, le salaire moyen d'un enseignant est passé de 159 662,67 FC à 408 689,67 FC. Concernant le bon fonctionnement des écoles, trois actions d'envergure menées méritent d'être signalées :

D'abord, le réajustement des frais de fonctionnement des écoles primaires qui ont conduit à une augmentation faisant passer de 45 000 FC à :

- 200 000 FC pour les écoles de 1 à 11 classes soit une augmentation de 344 % ;
- 420,190 FC pour les écoles de 12 à 18 classes, soit une augmentation de 834 % ;
- 620,190 FC pour les écoles de 19 classes ou plus soit une augmentation de 1 278 % ;
- 2.450.000 FC pour les écoles de prestige, soit une augmentation de 5 344 %.

Ensuite, l'octroi de 10 000 000 FC comme frais de fonctionnement à chaque école officielle de référence.

Et enfin, l'extension de la gratuité aux écoles primaires consulaires par l'octroi de 7 000 000 FC comme frais de fonctionnement.

Toutes ces actions ont fait passer l'enveloppe mensuelle de paie des enseignants de 70 154 552 544 FC à 236 794 289 695 FC, soit une augmentation de 238 %.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

La mise en œuvre effective de la gratuité durant ce quinquennat a permis de récupérer plus de cinq millions d'élèves en âge de scolarité, autrefois exclus du système scolaire faute de moyens financiers. Ainsi, les effectifs des élèves sont passés de 16 809 413 en 2018 à 25 772 957 en 2023, ce qui prouve que la mise en œuvre de la gratuité est incontestablement un grand succès.

Cette augmentation exponentielle des élèves a fait passer le nombre d'écoles payées durant ce quinquennat de 41 739 à 65 532 soit un accroissement de 57 %

Ces effets positifs et salutaires ont créé de nouveaux besoins qui ont conduit le Gouvernement de la République à travers le ministère de l'EPST à mener des actions pour les rencontrer.

Il s'agit notamment de :

- La construction de 1 041 écoles par le Gouvernement de la République et de 175 autres avec l'aide des partenaires techniques et financiers ;
- la construction de 1 230 nouvelles écoles dans le cadre du programme du développement de 145 territoires ;
- le lancement de la Campagne d'appui à la gratuité de l'enseignement primaire : « Pas une Ecole Sans Bancs » avec une distribution de bancs aux écoles sur toute l'étendue du territoire national.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorable Députés nationaux et Sénateurs ;
Distingués Invités ;**

Le domaine de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique était confronté depuis de nombreuses années à plusieurs défis majeurs. Ces défis qui ont contraint l'émergence des activités scientifiques relevaient entre autres de l'absence de Politique nationale, du délabrement des infrastructures, de l'insuffisance qualitative et quantitative du Personnel scientifique, de la vétusté des équipements de recherche ainsi que du faible financement des activités de recherche.

Néanmoins, durant cette mandature, ce secteur a enregistré quelques réalisations phares. Ces réalisations convergent sur trois plans, à savoir : l'amélioration du cadre institutionnel, l'accroissement budgétaire et la création du Fonds National de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique.

Du point de vue institutionnel, la première réforme engagée par le Gouvernement dans le domaine de la Science, Technologie et Innovation



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

a concerné le renforcement du mandat du ministère, modifiant ainsi sa nomenclature d'un ministère de la Recherche Scientifique et Technologique à un ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique. Il s'agit pour moi d'une façon de promouvoir les innovations congolaises pour en tirer les avantages économiques, sociaux et environnementaux qu'ils procurent.

La mise en place de la Politique Scientifique Nationale est une première depuis la création du ministère en novembre 1982. Elle a été validée en octobre 2021 et adoptée par le Gouvernement, dotant ainsi le pays d'un instrument incontournable pour améliorer la gouvernance du Secteur en vue du développement durable de la République Démocratique du Congo.

Du point de vue financier, il y a lieu de signaler l'accroissement du budget alloué à ce secteur. En effet, avant 2019, les allocations budgétaires de la Recherche Scientifique dans le budget général de l'Etat étaient en moyenne de 0,40 %. Elles sont passées successivement à 0,56 % en 2022, à 0,98 % en 2023 et enfin, j'avais instruit le Gouvernement lors du Conclave du Génie Scientifique congolais, d'atteindre au moins 3 % du budget général de l'Etat pour l'exercice 2024.

En outre, au registre de la promotion de la Recherche, de l'innovation et de l'introversion de l'économie nationale, il convient de signaler l'organisation du Conclave du Génie Scientifique congolais à Kinshasa, du 19 au 23 août 2023.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorable Députés nationaux et Sénateurs,
Mes Très chers compatriotes,**

En janvier 2019, je trouvais un secteur de la santé fragile dont les traits marquants peuvent notamment être décrits de manière suivante :

- Absence de construction d'un seul hôpital public depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960 ;
- 32 % d'enfants vaccinés avec un taux de mortalité très élevé dû notamment à la rupture du financement gouvernemental d'achat des vaccins ;
- 60 à 80 % des médicaments de mauvaise qualité du fait de la destruction du système de centralisation d'achat des médicaments ; entre autres.

Par ailleurs, l'apparition de la pandémie Covid-19 a fait ressortir au grand jour ses faiblesses au nombre desquelles :



Par ailleurs, l'apparition de la pandémie Covid-19 a fait ressortir au grand jour ses faiblesses au nombre desquelles :

- Une faible couverture sanitaire ;
- Une faible qualité des soins et des services offerts ;
- Une faible utilisation des services et des soins offerts ;
- Une faible résilience des structures de santé face aux épidémies et aux situations d'urgence ;
- Une faible redevabilité des services de santé devant les communautés.

La grande réforme dans ce secteur est, sans nul doute, la mise en place de la Couverture Santé Universelle.

Les progrès dans ce secteur comprennent des réalisations matérielles, immatérielles et stratégiques qui peuvent être déclinées en cinq piliers ci-après :

- La restructuration du système de santé à travers la réforme de la loi de la santé axée sur le déploiement de la Couverture Santé Universelle, « CSU », avec comme support techniques et financiers le Fonds de Solidarité de la Santé (FSS), le Fonds de la Promotion de la Santé (FPS), l'Autorité de Régulation et de Contrôle de la CSU (ARC-CSU), l'Agence Nationale de l'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé (ANICNS) et l'Institut National de Santé Publique (INSP) ;
- L'alignement à la prime de risque professionnelle de 39 501 professionnels du secteur depuis 2019 à ce jour, dont 9 685 médecins, et 29 816 pro santés ainsi que la mécanisation au salaire pour le T4-2023 de plus de 6 500 agents de 2019 à ce jour.
- La construction, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires. Il faut noter que le ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention à travers le PDSS vient de bénéficier des équipements médicaux de plus de 2000 Centres de santé. Les Grands Hôpitaux et les Centres de Santé maternités construites dans le cadre du PDL 145-T bénéficieront de ces équipements afin de renforcer le système sanitaire. La distribution desdits équipements débutera au cours de ce mois.
- La gestion des grandes endémies et épidémies marquée notamment par la maîtrise de la pandémie de Covid-19 en République Démocratique du Congo et la maîtrise des épidémies de la Maladie à Virus Ebola (MVE).
- L'amélioration de la couverture vaccinale administrative pour tous les antigènes, qui est passée de 32 % en 2019 à 94,2 % en 2023.



**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**

En ce qui concerne le secteur de l'Environnement et Développement Durable, notre pays a fait son retour en force sur la scène internationale en se présentant comme « pays solution » à la crise climatique. Pour ce faire, le pays s'appuie sur son immense potentiel forestier, hydrique, et en minerais stratégiques pour la transition énergétique.

Un accord de partenariat a été conclu le 14 novembre 2022 à Bali, en Indonésie, entre notre pays, la République fédérative du Brésil et l'Indonésie sur la coopération autour de la forêt tropicale et de l'action climatique.

En vue de tirer profit des opportunités offertes par la lutte contre le changement climatique, le gouvernement a récemment mis en place le cadre institutionnel et légal relatif au marché de carbone. Ainsi, notre pays qui s'est engagé à réduire de 21 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 devra mobiliser des ressources conséquentes pour ce faire, dont les fonds de crédits carbone.

En contribution à la lutte contre le changement climatique par la reconstitution du couvert forestier national, j'ai lancé en 2019 le programme d'un milliard d'arbres à l'horizon 2023. Je suis heureux d'annoncer ici l'atteinte de l'objectif assigné à cette initiative nationale. Avec les moyens financiers issus entièrement du trésor public, 2122 hectares ont été reboisés dans 15 provinces, en raison d'une moyenne de 100 hectares par province.

Je saisir cette opportunité pour féliciter les compatriotes congolais ainsi que nos partenaires internationaux qui ont adhéré à cette vision et ont ainsi permis sa matérialisation.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs ;
Distingués Invités,**

Le système de transport national s'articule à partir d'un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, et aéroportuaires. Ce réseau est malheureusement caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse. Il connaît actuellement plusieurs points de rupture des charges dues à l'hétérogénéité de standard dans un même mode et/ou à l'inexistence de chenau d'interconnexion.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée pour ne pas dire une obsolescence prononcée, ce qui traduit le délai d'acheminement trop long des personnes et des biens.

Il y a lieu de noter que les défis majeurs en termes d'infrastructures du transport (routes, rails, ports et aéroports), reposent essentiellement dans la faible maintenance de l'existant. Cette réalité est renforcée par le manque de moyens alloués pour la réparation, la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures pour désenclaver le pays. C'est ainsi qu'il y a lieu de mettre en évidence les réalisations de certaines infrastructures notamment dans le domaine des routes tel que :

- La route de Nzolana qui relie, dans la ville-Province de Kinshasa, le quartier Pompage à l'UPN en passant par Sanga Mamba et Malweka ;
- La réouverture de la route Kimwenza-Kindele dans la commune de Mont-Ngafula impraticable depuis 2016 ; la réhabilitation de la route CECOMAF ;
- La réhabilitation et la modernisation de l'avenue Kulumba à Masina, la réhabilitation de l'avenue Allée verte dans la commune de Ngaliema ;
- La réhabilitation de l'avenue Macampagne reliant la station-service sur l'avenue Kasa-vubu à l'avenue Nguma en passant par la place commerciale ;
- La construction de routes et d'alimentation en électricité de la zone économique spéciale pilote de Maluku pour ne citer que cet échantillon ;
- La réhabilitation de la nationale n° 1 sur le tronçon Kinshasa-Batshamba pour un linéaire cumulé d'environ 30 km. Cette réhabilitation de route bitumée s'inscrit dans le cadre de l'amélioration et du maintien du niveau de service entre Kinshasa/N'djili et Batshamba, afin de garantir la poursuite réelle de la réhabilitation progressive de la nationale n° 1 qui relie Matadi à Lubumbashi. Vous aurez également constaté le lancement des travaux et l'aménagement du tronçon compris entre Mbuji-Mayi et Kananga de cette même nationale n° 1, un axe long de 188 kilomètres ;
- Les travaux de réhabilitation de la route nationale numéro 9, reliant la ville de Bandundu au chef-lieu du territoire de Bagata ;
- La réhabilitation et la modernisation des voiries dans les territoires de Kabeya kamuanga, Katanda, Tshilenge et Lupatapata pour une longueur de 28 km, la modernisation de la voirie de Mbuji-Mayi avec la pose du béton bitumeux sur l'avenue de l'assemblée provinciale longue de 1445 mètres et sur l'avenue kasa vubu, un trajet long de 6 kilomètres, tout ceci entrant dans le cadre des travaux de construction et de modernisation de 35 kilomètres de voiries à Mbuji-Mayi ;



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

- La réhabilitation complète de la route de Likasi-Kambove ;
- Le déploiement des ponts métalliques d'une longueur variant entre 15 et 110 mètres pour faciliter la mobilité des Congolais, 32 ponts pour le grand Bandundu ; la construction du pont Nyemba d'une portée de 140 mètres permettant de relier l'Est à l'Ouest du Tanganyika mettant ainsi fin à des noyades récurrentes ;

Autant de réalisations d'infrastructures routières totalisant pour ce premier quinquennat plus de 30 mille kilomètres de routes urbaines et de dessertes agricoles.

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables Députés nationaux et Sénateurs ;
Mes très chers compatriotes,**

Dans l'optique non seulement de développer nos villes mais aussi d'assainir le climat des affaires dans notre pays, une réforme a été réalisée ; celle, de la mise en place d'un Établissement Public dénommé

Guichet Unique de délivrance de Permis de Construire en République Démocratique du Congo.

Ce cadre de régulation très efficient permettra de mettre un terme aux conflits de compétence entre les différents services intervenants en la matière, de canaliser les ressources pour en assurer la traçabilité et de rassurer les partenaires immobiliers.

Il permettra également de regrouper dans une même plateforme l'essentiel des services moteurs qui interviennent dans le milieu urbain, de fédérer les projets cohérents, harmonieux et synchronisés, pour un développement urbain au standard requis.

À ce jour, ce service d'assiette participe déjà à la lutte contre le coulage des recettes et à l'augmentation de celles-ci, jadis de 52 millions de francs congolais par an à plus de 4 milliards de francs congolais sur une période de 6 mois.

Toujours dans le cadre du développement de nos villes dans le secteur de l'habitat, avec évidemment l'appui de nos partenaires bi et multilatéraux, un projet de loi sur l'urbanisme à savoir le Code de l'urbanisme et de la Construction est déjà à pied d'œuvre.

Cet instrument crucial permettra de doter notre pays, plus de 60 ans après, d'une législation adaptée à la nouvelle politique de développement de nos villes tout en tenant compte de nos réalités.



**Cabinet du Président de la République
Service Personnel
LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

A ce jour, le processus de validation du projet suit son cours normal avec l'organisation des pré-ateliers inter provinciaux en attendant l'atelier national, la validation au conseil des ministres et le vote au Parlement.

Dans le cadre de la politique de promotion de l'habitat, deux Établissements Publics, à savoir, le Fonds National de l'habitat « FONHAB » né des cendres du Crédit foncier ou Fonds d'avance et l'Agence congolaise de Promotion immobilière « ACOPRIM » jadis appelée Office National de Logement, sont opérationnels.

Après plus de deux décennies d'absence dans SHELTER-AFRIQUE, la République Démocratique du Congo vient de marquer son retour dans le giron de cette Institution panafricaine et donc dans le concert des Nations.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorable Députés nationaux et Sénateurs,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,
Mes très chers compatriotes,**

Comme vous l'aurez compris nos efforts se sont concentrés, au cours de ces dernières années, à doter notre pays de nouvelles bases de sa refondation dans presque tous les secteurs vitaux de la Nation. Cette démarche était hautement importante, en ce qu'elle concourt à l'apparition de conditions propices à un redécollage en toute stabilité. Cet exercice s'est fait concomitamment avec la réalisation par le Gouvernement d'actions à impact visible.

Pour maintenir ce rythme et cette trajectoire ascendante, nous devons continuer à : diversifier notre économie, à améliorer notre infrastructure, de même que poursuivre les réformes structurelles visant à la consolidation de l'état de droit et à la lutte contre la corruption. La stabilité macroéconomique doit rester au cœur de notre politique monétaire pour contrôler l'inflation et maintenir la stabilité de notre monnaie.

L'investissement dans le capital humain, par le biais de l'éducation et de la santé, est essentiel pour accroître notre productivité nationale. Les perspectives restent prometteuses : d'une part, la demande mondiale des matières premières, en particulier pour les technologies vertes et les véhicules électriques, devrait rester forte, ce qui pourrait soutenir notre croissance économique ; d'autre part, la mise en œuvre continue de réformes économiques et la stabilisation politique peuvent attirer davantage d'investissements étrangers et diversifier l'économie ; les investissements dans les infrastructures, notamment les routes, l'énergie et les télécommunications, vont améliorer la connectivité et stimuler les secteurs primaire et tertiaire.



Cabinet du Président de la République
Service Personnel
**LA CELLULE
DE COMMUNICATION**

Il y va cependant de nos efforts à maîtriser l'inflation et à assurer la stabilité de la politique monétaire pour renforcer la confiance des opérateurs économiques et favoriser cette croissance économique.

Néanmoins, la paix et la sécurité dans la région, notamment à l'est de notre pays, demeurent cruciales pour maintenir cette croissance.

Nous devons également étendre notre protection sociale pour réduire la pauvreté et les inégalités et renforcer l'intégration régionale pour accéder à de plus grands marchés.

Je vous rassure que le gouvernement que je félicite en passant, reste engagé dans cette vision qui est mienne, à créer cet environnement favorable aux investissements étrangers et soutenir l'innovation et les technologies modernes pour améliorer la compétitivité des entreprises congolaises.

Je vous appelle à prendre une part active à cette transformation !

Votre engagement est le socle sur lequel nous bâtirons un Congo plus fort et plus uni.

Nous avons donc le choix entre repartir à zéro ou consolider les acquis de cet élan progressif en avançant main dans la main, avec une vision claire et un but commun, vers un avenir où chaque Congolais aura la possibilité de prospérer.

Que vive la République Démocratique du Congo !

Que Dieu bénisse la République démocratique du Congo et son peuple !

Je vous remercie.